

Appel à candidatures pour la 8e édition du Grand Prix national du paysage



Décerné par le ministère de la Transition écologique, le Grand Prix national du paysage a pour objectif de valoriser une démarche paysagère innovante à l'échelle d'un territoire. Qui peut participer ? Comment postuler ?

À travers le Grand Prix national du paysage, le ministère de la Transition écologique entend valoriser une démarche paysagère innovante à l'échelle d'un territoire. Celle-ci doit avoir donné lieu à des réalisations concrètes en France ou en zone transfrontalière.

La démarche récompensée doit être le fruit d'une collaboration étroite entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une volonté territoriale ambitieuse et une équipe de maîtrise d'œuvre inventive et créative dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central et prépondérant.

Maires, présidents d'EPCI, de communautés de communes, de conseils départementaux et régionaux, responsables des services aménagements, paysagistes concepteurs, agences ou bureaux d'études œuvrant dans le domaine de l'aménagement, ce prix est pour vous !

Il vise en effet à valoriser vos démarches paysagères singulières et exemplaires, à petite, moyenne ou grande échelle.

Il récompense ainsi une collaboration réussie entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une volonté territoriale ambitieuse et une équipe de maîtrise d'œuvre inventive, dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central.

Ces projets doivent avoir donné lieu à des réalisations concrètes en France ou en zone transfrontalière, achevées au moment de la candidature.

Le jury est composé de professionnels reconnus, de représentants des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles.

En savoir plus :

[**Candidatez jusqu'au 31 mars**](#)

Ouvert à l'international, ce prix national offre la possibilité au lauréat de représenter la France au Grand Prix européen du Conseil de l'Europe, organisé en 2023.

Liens utiles

[En savoir plus](#)

